## **CAP Constructeur bois**

Le titulaire du CAP constructeur bois occupe des emplois relatifs aux activités de construction ou de réhabilitation de structures et d'ossatures en bois et matériaux dérivés. A partir d'éléments fabriqués et en partie assemblés en atelier, il réalise tout ou partie d'édifices tels que maisons d'habitation individuelles ou collectives, locaux professionnels et locaux recevant du public (écoles, lieux destinés aux activités sportives, de spectacle...)

Les tâches principales exécutées dans le cadre de son activité sont :

- le traçage et la taille des bois ;
- la préfabrication en atelier d'éléments de structure ;
- la pose des structures verticales, des planchers et de la charpente ;
- la pose des menuiseries, des fermetures et des revêtements extérieurs et intérieurs avec mise en œuvre des produits de jointoiement et d'isolation ;
- la mise en sécurité du chantier.

**Source :** Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Informations clés :

Durée de la formation : 2

Accessible après : 3ème

Nature du diplôme : Diplôme d'Etat

## Les débouchés

la formation CAP
Constructeur bois vous
permet de postuler à des
postes comme
Charpentier/ère,
Constructeur/trice bois

Vous pouvez poursuivre

vos études vers des formations comme Bac pro Technicien constructeur bois, Bac pro Technicien de fabrication bois et matériaux associés, Bac pro Technicien menuisieragenceur, BP Charpentier bois, MC Parqueteur

Autres poursuites d'études possibles :

Bac pro Technicien d'études du bâtiment option A : études et économie Bac pro Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros oeuvre MC Zinguerie

## Les établissements

- 35 établissements sur toute la France
- 12 établissements en formation initiale
- 18 établissements en formation continue
- 20 établissements en formation apprentissage
- 13 établissements en formation professionnalisation

logo		
logo		

© www.metiers-foret-bois.org